©ATM-Communication

15 ans de Pêche Durable avec le MSC France

Exigences, Progrès et Engagements pour demain

Sommaire

Préface 04
Introduction 05
Qu'est-ce qu'une « pêcherie » selon le MSC ? 06
Le système de notation du Référentiel MSC « Pêche Durable » 08
Près d'1/4 des débarquements de pêche certifiés MSC en France 09
Les espèces des pêcheries françaises certifiées MSC 10
Améliorer des performances déjà élevées 16
Le programme MSC, vecteur d'améliorations 18
Progrès dans les pêcheries françaises : le rôle primordial des conditions 22
Le Fonds d'Appui pour la Pêche Durable (OSF) 25
MEDFISH : vers la durabilité en Méditerranée 28
Challenges et impacts sur les pêcheries 30
Discussion 32
Ils parlent de nous 34
Glossaire 36

Préface

L'ONG Marine Stewardship Council (MSC) s'engage activement à lutter contre la surpêche et à œuvrer pour la préservation des océans, en incitant pêcheurs, professionnels de la filière et consommateurs à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Grâce à notre programme de certification, nous reconnaissons et valorisons les meilleures pratiques qui assurent la durabilité des populations de poissons, réduisent les impacts sur les écosystèmes marins et encouragent la recherche et l'innovation.

Notre ambition est d'engager plus d'un tiers des captures marines mondiales dans le programme MSC d'ici 2030, afin de renforcer la résilience et la pérennité de nos océans. Atteindre cet objectif est un défi ambitieux mais essentiel pour contribuer significativement aux enjeux des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, en particulier de l'ODD 14 consacré à la vie aquatique.

Pour y parvenir, le MSC accompagne les pêcheries en leur proposant un cadre rigoureux s'appuyant sur notre Référentiel MSC Pêche durable. Il incite les pêcheries à adopter des pratiques responsables et à viser une amélioration continue de leurs performances, garantissant ainsi leur certification et la préservation des ressources marines.

Depuis 15 ans en France, plus d'une dizaine de pêcheries françaises ont rejoint le programme MSC témoignant de leur engagement en faveur de la durabilité et de l'impact de notre démarche. Grâce à une collaboration active entre pêcheurs, scientifiques et gestionnaires, des progrès significatifs ont été réalisés pour préserver les populations de poissons, réduire les captures accessoires et accidentelles, limiter les impacts sur les habitats et améliorer la gestion des ressources. Ces pêcheries se sont également établies comme des références en matière de pêche durable, offrant des exemples à suivre et ainsi en guider d'autres vers cette initiative.

Ce rapport marque une étape clé dans cette mission collective en mettant en lumière les défis relevés et les succès déjà obtenus ou en cours. Ces réussites sont le fruit du travail, de la persévérance et de l'engagement des pêcheries certifiées, que nous tenons à saluer ici.

Ensemble, continuons à bâtir un avenir où la pêche durable ne sera plus une ambition, mais la norme. Félicitations à toutes les pêcheries qui, par leur détermination, contribuent à cet objectif commun.

Amélie Navarre,
Directrice France du Marine Stewardship Council

©MSC

Introduction

Ce rapport présente les changements induits par le programme MSC et leurs impacts pour une pêche durable. Son périmètre couvre les **14 pêcheries françaises certifiées MSC au 1er mai 2024**.

Le MSC a une longue histoire en France : la première pêcherie française à obtenir la certification MSC a été la pêcherie de hareng de la mer du Nord de la Pelagic Freezer Trawler Association (Association des chalutiers surgélateurs pélagiques) en 2006 dont fait partie l'armement France Pélagique. Celle-ci a ensuite fusionné avec une autre pêcherie pour former la pêcherie de hareng de la mer du Nord PFA, SPSG, SPFPO, DFPO et DPPO, qui est toujours certifiée aujourd'hui.

La première pêcherie exclusivement française à entrer en évaluation a été la pêcherie de sardine de Bretagne Sud en février 2009 alors que la première pêcherie exclusivement française à être certifiée fut la pêcherie de lieu noir d'Euronor en mars 2010 suivie par la pêcherie de sardine en juillet 2010.

Ces dernières années, les pêcheries françaises ont fait **des progrès conséquents en matière de durabilité. Aujourd'hui, près d'un quart des débarquements français proviennent de pêcheries certifiées MSC.** Le programme MSC a incité les pêcheries françaises à prendre davantage de précautions pour préserver ces écosystèmes, mais aussi à les observer et à les étudier de plus près. Il en résulte **une meilleure connaissance de cette biodiversité** précieuse et sensible, menacée aujourd'hui si nous ne prenons pas soin de notre planète.

Selon les indicateurs objectifs fournis par le sytème de notation du MSC, **ces pêcheries ont réduit leur impact sur l'environnement et ont mieux géré leurs stocks**, contribuant ainsi à la pérennité des ressources marines pour les générations actuelles et futures. De plus, les pêcheries françaises ont réalisé **55 améliorations** exigées dans le cadre de leur participation au programme, et ce, en remplissant les conditions fixées dans le cadre de leur certification.

3 POINTS ESSENTIELS À RETENIR :

11 % de la flotte française est certifiée MSC

55 améliorations ont été apportées par les pêcheries françaises certifiées

22,2% des captures françaises sont certifiées MSC

Ce rapport démontre que les pêcheurs français, engagés dans la démarche, ont réalisé **des progrès tout en maintenant leurs activités économiques**. Nous espérons que ces enseignements inciteront d'autres pêcheurs à suivre leur exemple et nous rappellerons que **la rentabilité et la performance environnementale sont indissociables**. Toutes deux sont nécessaires pour résoudre les enjeux urgents de la planète.

Méthodologie : *Dans ce rapport, nous considérons toutes les données jusqu'au 1er mai 2024. La certification de la flottille thonière de la SAPMER qui a rejoint le certificat de la CFTO dans l'Océan Indien courant mai 2024 et la pêcherie de thon germon de l'OP Pêcheurs d'Aquitaine, certifiée au mois de juillet, ne sont donc pas incluses dans le présent rapport.*

Remarque *: la pêcherie de bulot au casier de la Baie de Granville a été suspendue au mois de novembre 2024.*

Qu'est-ce qu'une « pêcherie » selon le MSC ?

Pour savoir si un poisson a été pêché de manière durable, il est important de **se demander de quelle espèce il s'agit et de vérifier où, de quelle manière et par qui il a été pêché**. Une « pêcherie » certifiée est donc toujours une combinaison de ces facteurs. Par exemple, le hareng n'est pas certifié en tant qu'espèce à part entière. **Il ne peut porter le label bleu du MSC que s'il est pêché à l'endroit défini, avec les engins approuvés et par un navire appartenant à une structure certifiée MSC**. Une pêcherie peut être constituée d'un petit groupe de pêcheurs locaux ou même d'une organisation internationale plus large, pour autant qu'il y ait une gestion commune de la pêcherie.

La certification MSC permet à la pêcherie de débarquer du poisson certifié MSC, à condition qu'il ait été capturé conformément aux règles établies. Une fois le poisson débarqué, le Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine du MSC garantit qu'il n'y a pas de mélange de captures certifiées et non certifiées tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Pour les besoins de ce rapport, une pêcherie est définie par la portée du certificat de la pêcherie française, et peut donc comporter plusieurs espèces ou types d'engins. Une pêcherie peut inclure ainsi plusieurs Unité d'évaluation (UoA) et Unité de certification (UoC). **Seules les pêcheries certifiées au 1er mai 2024 ont été prises en compte dans l'analyse des progrès** (dont la pêcherie de bulot au casier de la Baie de Granville, suspendue en novembre 2024, après la date butoir de collecte des données utilisées dans les analyses). Par conséquent, les pêcheries précédemment certifiées et désormais suspendues, celles qui sont en cours d'évaluation ou celles qui ont été retirées du programme (tel que la pêcherie de sardine de Bretagne sud, citée précédemment) sont exclues du champ d'application.

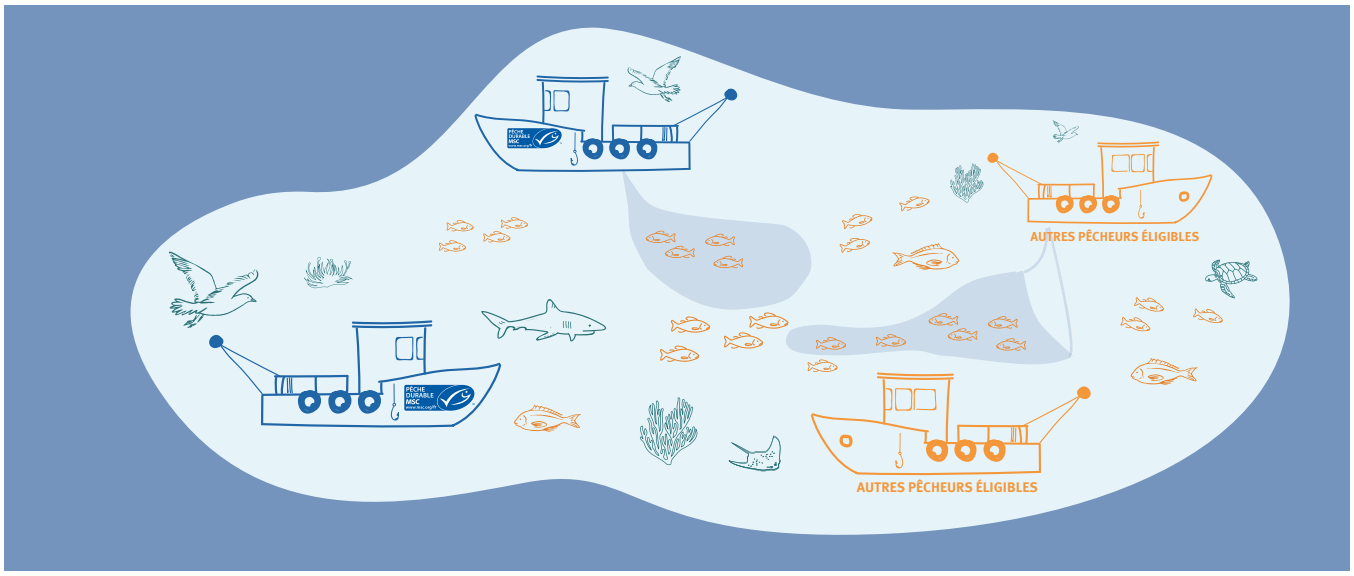

Navires dans l'Unité de Certification MSC "Pêche Durable"

Autres pêcheurs éligibles opérant sur le même stock

Stock cible

Evaluation des impacts environnementaux

Le Référentiel MSC « Pêche Durable » v2.0

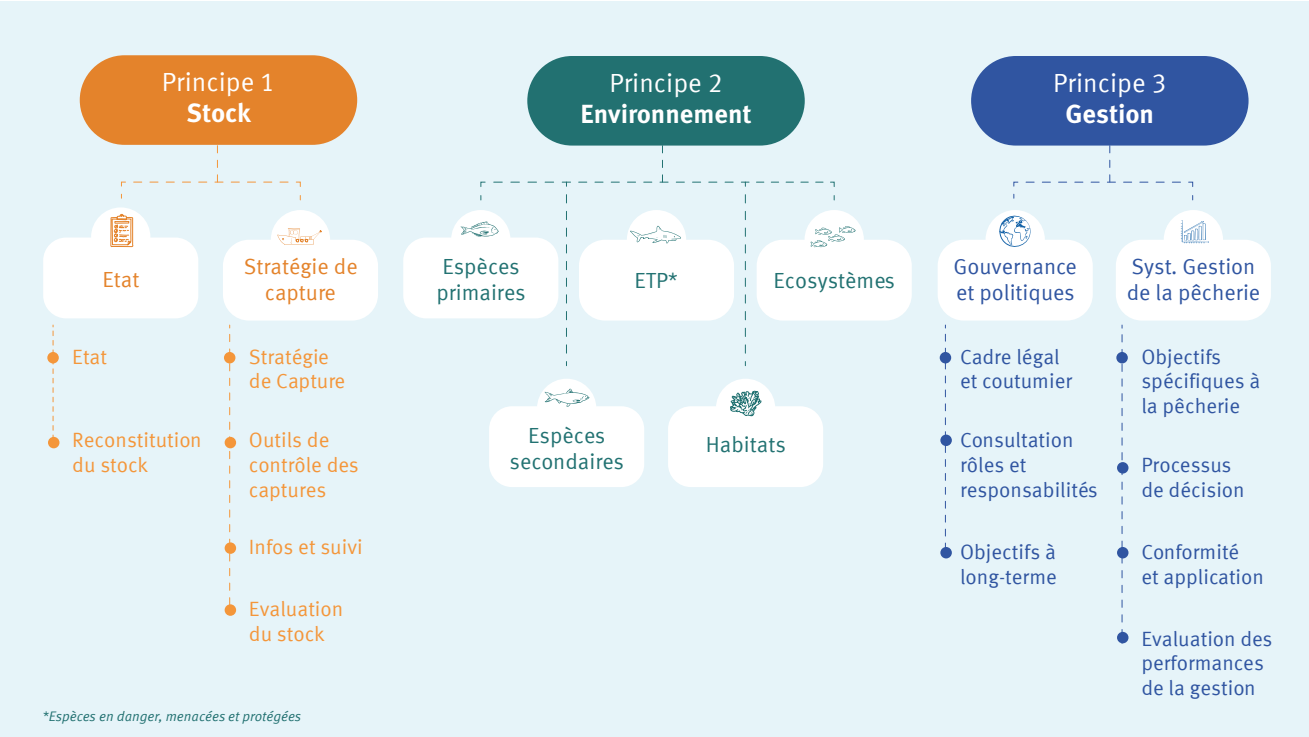

Le Référentiel MSC « Pêche Durable » a été fondé sur le Code de conduite pour une pêche responsable de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il a été élaboré en consultation avec diverses parties prenantes du monde entier, notamment des gouvernements, des universitaires, des chercheurs, des représentants du secteur de la pêche, des ONG, ainsi que des acteurs du secteur privé. Le Référentiel MSC est constitué de **trois principes** :

• **Principe 1 - Durabilité du stock :** les pêcheries doivent s'assurer que les populations de poissons sont exploitées de manière à maintenir leur santé à long terme. Cela signifie que la pêche ne doit pas conduire à la surexploitation ou à la disparition des espèces ciblées.

• **Principe 2 - Impacts sur l'écosystème :** les pêcheries doivent démontrer qu'elles minimisent leur impact sur l'écosystème marin, notamment en évitant de perturber les habitats marins et en réduisant les captures accidentelles d'espèces protégées.

• **Principe 3 - Gestion efficace :** les pêcheries doivent se conformer aux lois locales, nationales et internationales et adopter des pratiques de gestion qui permettent de s'adapter aux changements environnementaux et aux conditions de la pêche. Cela inclut la transparence et une prise de décision basée sur des données scientifiques.

Chaque principe est subdivisé en **une série d'indicateurs de performance (IP)**. Les pêcheries sont évaluées et notées au regard de chacun de ces IP par un organisme de certification et d'experts indépendants (OC) afin de déterminer la performance globale de la pêcherie par rapport au Référentiel MSC.

Pour guider les OC dans la notation des pêcheries, chaque IP est subdivisé en un ou plusieurs éléments de notation. Les performances requises pour obtenir un score de 60 (score minimal acceptable), 80 (meilleures pratiques mondiales) ou 100 (proche de la perfection) sont définies dans un ensemble de critères d'évaluation. Les OC détermineront **la performance d'une pêcherie par rapport au Référentiel MSC** en se basant sur la notation de chacun des indicateurs de performance, en fournissant des justifications précises à chaque point.

Le système de notation du Référentiel MSC « Pêche Durable »

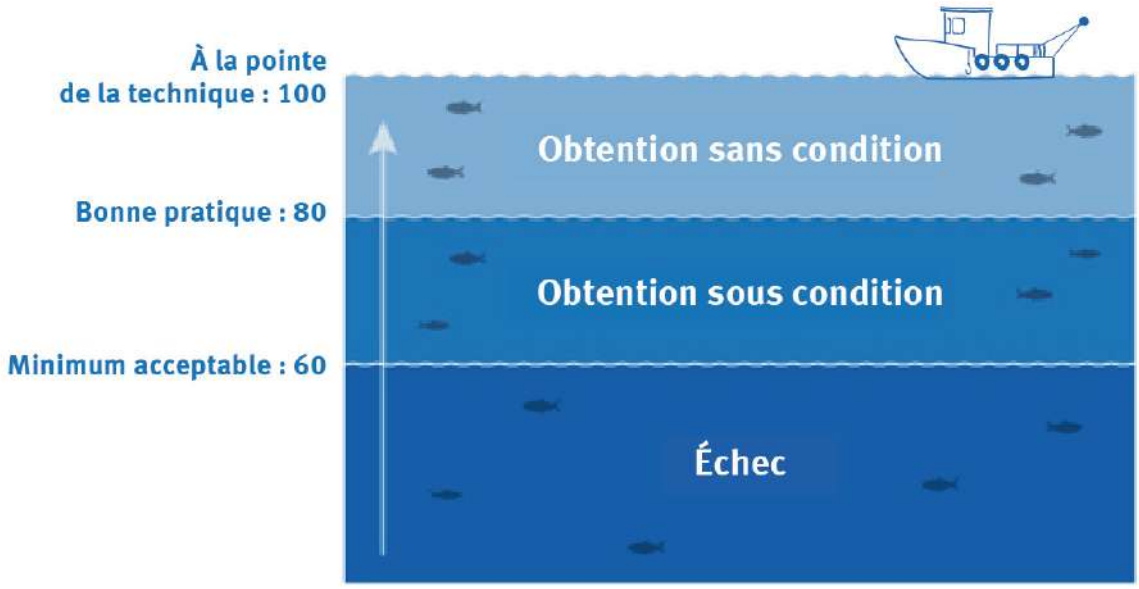

Les trois principes du Référentiel MSC « Pêche Durable » (version 2.0) s'articulent autour de **28 indicateurs de performance.**

Une pêcherie reçoit un score pour chaque indicateur de performance : **60 est le score minimal acceptable, 80 correspond aux meilleures pratiques mondiales et 100 indique un niveau d'excellence.**

Pour être certifiée, une pêcherie doit obtenir un score d'au moins 60 pour chacun des 28 indicateurs de performance et une moyenne d'au moins 80 pour chacun des trois principes. Si la pêcherie obtient un score compris entre 60 et 79 pour l'un des indicateurs de performance, elle devra prendre les mesures nécessaires à titre de condition pour obtenir sa certification. **Cette démarche doit permettre d'améliorer les performances de la pêcherie de sorte qu'elle obtienne un score de 80 ou plus pour l'indicateur en question. Ces améliorations peuvent être apportées dans un délai de cinq ans maximum.**

Par exemple, une condition peut être appliquée si des recherches ou des preuves supplémentaires sont nécessaires concernant le statut d'une espèce spécifique, l'impact d'un type d'engin ou sur une zone d'habitat soumise à la pêche. **Ces conditions certifient la pêcherie sous réserve et l'obligent à élaborer un plan d'action pour remédier à la situation au cours des années suivantes.** Les progrès sont vérifiés chaque année de manière indépendante dans le cadre d'un **« audit de surveillance »**. Une fois la pêcherie certifiée, ces conditions entraînent des améliorations supplémentaires et des effets directs sur les milieux marins.

La totalité des évaluations et des contrôles sont effectués par des entités indépendantes et accréditées, appelées **organismes de certification** (OC). Autrement dit, **le MSC ne prend pas part aux audits et à la prise de décision en matière de certification. Il peut toutefois effectuer une « supervision technique » pour s'assurer que les auditeurs ont correctement interprété et appliqué le Référentiel**.

©Francesco Ungaro

Près d'1/4 des débarquements de pêche certifiés MSC en France

En France, la pêche cible une grande variété d'espèces : **coquillages** (par exemple la coquille Saint-Jacques), **thons et espadon, crustacés** (dont homard et langouste), **petits pélagiques** (par exemple le hareng), et **poissons blancs** (cabillaud, lieu noir, légine…). En 2022, le volume des débarquements commerciaux français était de 534 876 tonnes[1], provenant de 4 239 navires de pêche, mais si l'on inclut les territoires d'outre-mer, ce sont 6 178 navires[2] pour 549 269 tonnes de captures[3].

En 2024, on dénombre 675 navires de pêche français certifiés opérant dans 14 pêcheries certifiées MSC Pêche Durable, soit environ 11 % de la flotte nationale. Le total des débarquements des pêcheries françaises certifiées MSC atteignait 122 113 tonnes à la fin de 2023[4], soit **22,2 % des captures nationales**, et n'a cessé de croître. En 2018, les débarquements certifiés s'élevaient à 62 167 tonnes, à peine plus de la moitié de ce chiffre (et 11 % du total national à l'époque).

Notons que si le volume actuel des captures certifiées MSC en France représente 22,2 % des captures totales, **certaines pêcheries majeures ont néanmoins perdu leur certification**. Ainsi, le maquereau de l'Atlantique Nord-Est a perdu sa certification MSC en 2019, car les États côtiers et les structures concernés par ce stock ne parvenaient pas à s'entendre sur des quotas de pêche s'inscrivant dans les limites recommandées par les scientifiques. Le merlan bleu de l'Atlantique Nord-Est a également perdu sa certification pour la même raison. Depuis, ces deux pêcheries ont entamé **des projets d'amélioration des pêcheries** (*Fishery Improvement Projects*, FIP) avec pour objectif de résoudre les problématiques auxquelles elles sont confrontées ou de favoriser leur résolution dans le but d'obtenir à nouveau la certification.

La part la plus importante des débarquements certifiés provient du thon, suivi par les petits pélagiques (hareng) et les poissons blancs.

[1] *Source : FAO, FishStatj (2024)*
[2] *Source : FranceAgriMer (2023)*
[3] *Source : FAO, FishStatj (2024)*
[4] *La pêcherie française de thon tropical de l'Océan Atlantique à la senne coulissante a été certifiée MSC en 2024, mais sa date d'éligibilité était en novembre 2023*

Carte 1 : Pêcheries françaises certifiées MSC - Zone Europe

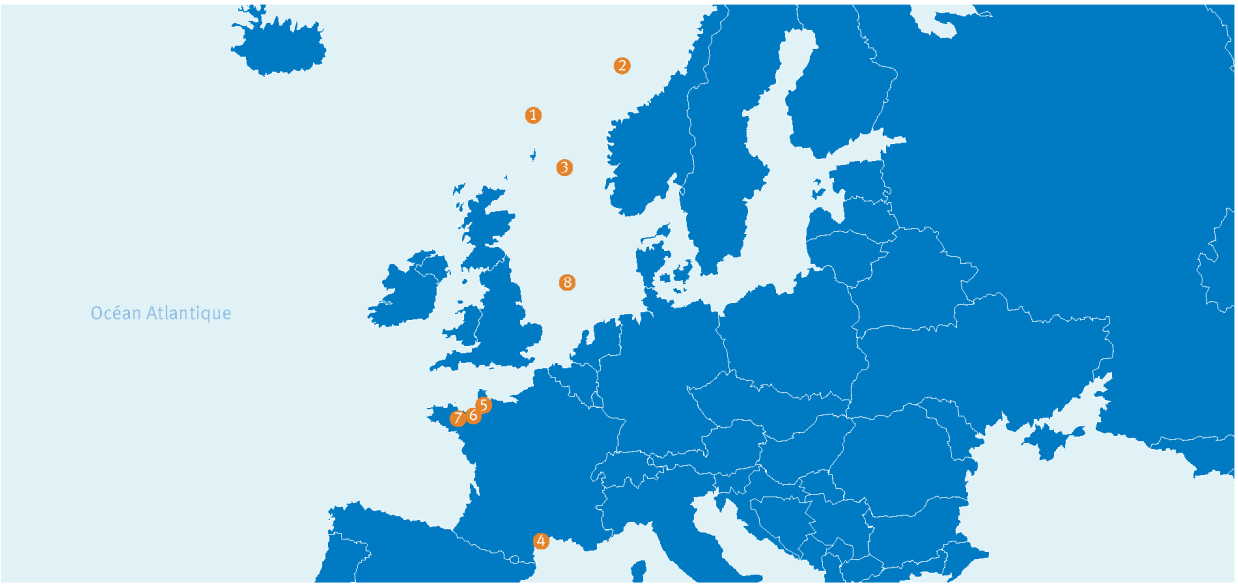

1. Pêcherie de lieu noir au chalut des armements SCAPECHE, Compagnie des Pêches de Saint-Malo et Euronor
2. Pêcherie au chalut de cabillaud et d'églefin des armements Euronor et Compagnie des Pêches de Saint-Malo
3. Pêcherie de hareng au chalut pélagique de Manche Est de Mer du Nord (FROM Nord)
4. Pêcherie artisanale à la palangre, à la ligne et à la canne de thon rouge en Méditerranée (SATHOAN)
5. Pêcherie de homard au casier du Cotentin et de Jersey
6. Pêcherie de bulot au casier de la Baie de Granville
7. Pêcherie de coquilles Saint-Jacques à la drague de la Baie de Saint-Brieuc (CDPMEM 22)
8. Pêcherie au chalut pélagique multinationale de hareng de Mer du Nord dont fait partie l'armement France Pélagique (PFA, SPSG, SPFPO, DFPO et DPPO)

Carte 2 : Pêcheries françaises certifiées MSC - Zone Afrique

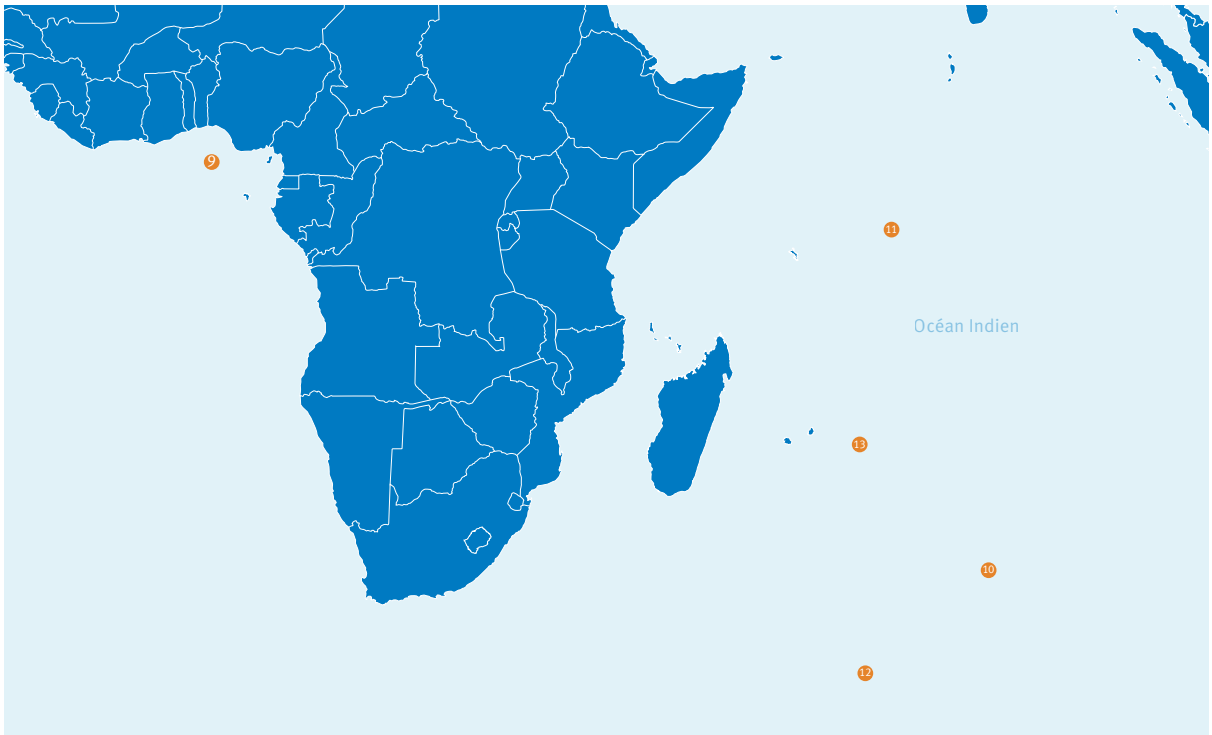

9 Pêcherie de thon tropical à la senne coulissante de l'Océan Atlantique
10 Pêcherie de langouste au casier de Saint-Paul dans le sud de l'Océan Indien
11 Pêcherie de thon listao à la senne en Océan Indien, de l'armement de la Compagnie Française du Thon Océanique (CFTO)
12 Pêcherie de légine à la palangre du Syndicat des Armements Réunionnais Palangriers Congélateurs (SARPC)
13 Pêcherie d'espadon à la palangre de la Réunion (ARIPA)

Carte 3 : Pêcheries françaises certifiées MSC - Zone Océan Pacifique

14 Pêcherie de thon germon, d'albacore et d'espadon à la palangre en Polynésie Française

Les espèces des pêcheries françaises certifiées MSC

POISSONS BLANCS CERTIFIÉS MSC "PÊCHE DURABLE"

- Pêcherie de lieu noir au chalut des armements SCAPECHE, Compagnie des Pêches de Saint-Malo et Euronor
- Pêcherie au chalut de cabillaud et d'églefin des armements Euronor et Compagnie des Pêches de Saint-Malo
- Pêcherie de légine à la palangre du Syndicat des Armements Réunionnais Palangriers Congélateurs (SARPC)

THONS & THONIDÉS CERTIFIÉS MSC "PÊCHE DURABLE"

- Pêcherie de thon germon, d'albacore et d'espadon à la palangre en Polynésie Française
- Pêcherie artisanale à la palangre, à la ligne et à la canne de thon rouge en Méditerranée (SATHOAN)
- Pêcherie de thon listao à la senne en Océan Indien, de l'armement de la Compagnie Française du Thon Océanique (CFTO)*
- Pêcherie d'espadon à la palangre de la Réunion, de l'Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture (ARIPA)
- Pêcherie de thon tropical à la senne coulissante de l'Océan Atlantique

©GettyImages-982365590

COQUILLAGES CERTIFIÉS MSC "PÊCHE DURABLE"

- Pêcherie de bulot au casier de la Baie de Granville*
- Pêcherie de coquilles Saint-Jacques à la drague de la Baie de Saint-Brieuc

**La pêcherie de bulot au casier de la Baie de Granville a été suspendue au mois de novembre 2024*

CRUSTACÉS CERTIFIÉS MSC "PÊCHE DURABLE"

- Pêcherie de homard au casier du Cotentin et de Jersey
- Pêcherie de langouste au casier de Saint-Paul dans le sud de l'Océan Indien

PETITS PÉLAGIQUES CERTIFIÉS MSC "PÊCHE DURABLE"

- Pêcherie de hareng au chalut pélagique de Manche Est de Mer du Nord, portée par l'organisation de producteurs FROM NORD
- Pêcherie au chalut pélagique multinationale de hareng de Mer du Nord dont fait partie l'armement France Pélagique (PFA, SPSG, SPFPO, DFPO et DPPO)

Débarquements certifiés MSC, en tonnes

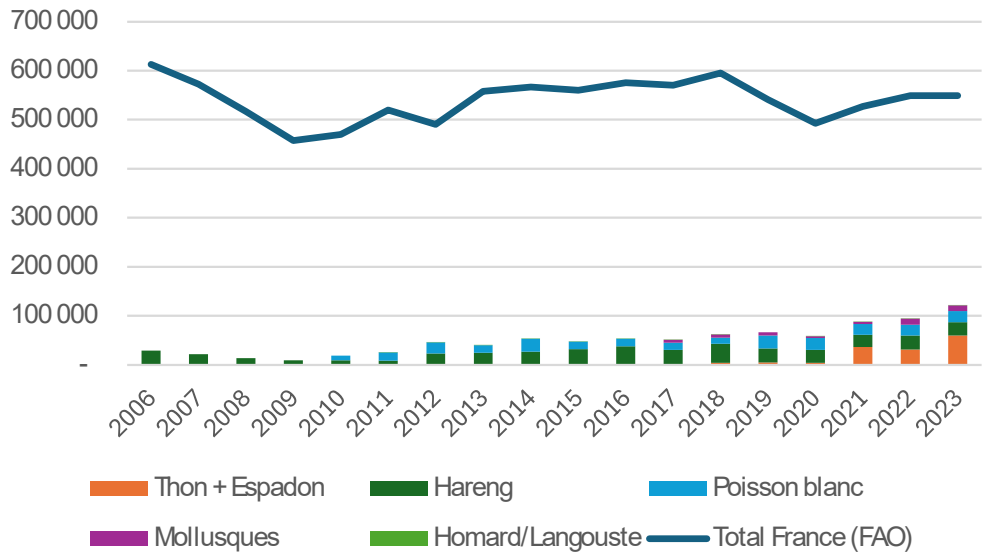

Figure 1 : Débarquements historiques français par groupe d'espèces (MSC vs. Total)

Débarquements de la pêche française : Proportion de captures certifiées MSC par rapport au total des captures non certifiées (tonnes)

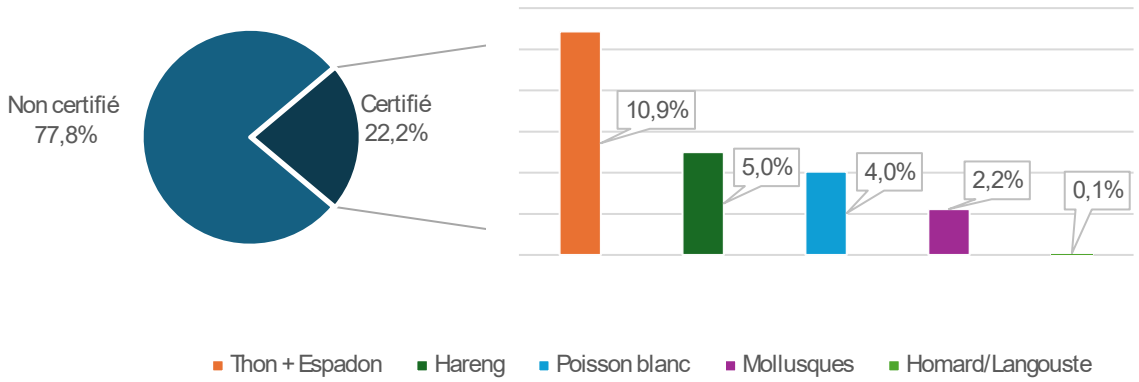

Figure 2 : Proportion des débarquements français certifiés MSC par groupe d'espèces en 2023

©ATM-Communication

Captures certifiées MSC vs. captures totales en France pour les espèces certifiées en 2023

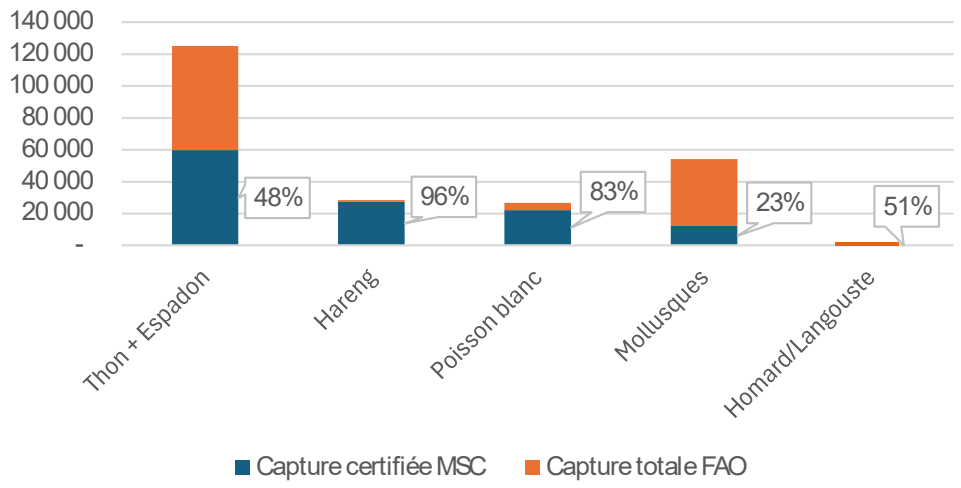

Figure 3 : Pourcentage des débarquements français certifiés MSC par groupe d'espèces en 2023 (espèces certifiées uniquement)

Figure 4 : Historique des certifications MSC des pêcheries françaises

2006
- Association des chalutiers congélateurs pélagiques de hareng de la Mer du Nord (combinée avec PFA, SPSG, SPFPO, DFPO et DPPO)

2010
- Pêcherie de lieu noir au chalut des armements SCAPECHE, Compagnie des Pêches de Saint-Malo et Euronor

2011
- Pêcherie de homard au casier du Cotentin et de Jersey

2012
- Pêcherie au chalut de cabillaud et d'églefin des armements Euronor et Compagnie des Pêches de Saint-Malo

2013
- Pêcherie de légine à la palangre du Syndicat des Armements Réunionnais Palangriers Congélateurs (SARPC)

2015
- Pêcherie de hareng au chalut pélagique de Manche Est de Mer du Nord, portée par l'organisation de producteurs FROM NORD

2017
- Pêcherie de bulot au casier de la Baie de Granville[1]

2018
- Pêcherie de thon germon, d'albacore et d'espadon en Polynésie Française

2020
- Pêcherie de langouste au casier de Saint-Paul dans le sud de l'Océan Indien
- Pêcherie artisanale à la palangre et à la ligne de thon rouge en Méditerranée (SATHOAN)

2021
- Pêcherie de thon listao à la senne en Océan Indien, de l'armement de la Compagnie Française du Thon Océanique (CFTO)

2022
- Pêcherie d'espadon à la palangre de la Réunion (ARIPA)
- Pêcherie de coquilles Saint-Jacques à la drague de la Baie de Saint-Brieuc (CDPMEM 22)

2024[2]
- Pêcherie de thon tropical à la senne coulissante de l'Océan Atlantique

[1] La pêcherie de bulot au casier de la Baie de Granville a été suspendue au mois de novembre 2024.
[2] La pêcherie de thon germon à la ligne dans le Golfe de Gascogne de l'organisation de producteurs des Pêcheurs d'Aquitaine a été certifiée en juillet 2024 après la date butoir des données utilisées dans les analyses.

©AdobeStock - 249450930

Améliorer des performances déjà élevées

Le programme MSC compte 14 pêcheries françaises certifiées. Pour **cinq** d'entre elles, les pêcheries ont fait l'objet de **deux cycles d'évaluation complets, soit dix ans de certification** en tant que pêcheries durables. Ces pêcheries ont maintenu leurs hauts niveaux de performance depuis la certification et, dans de nombreux cas, se sont même améliorées.

La figure ci-dessous montre dans un diagramme de type « boîte à moustaches » l'évolution entre l'évaluation initiale (premier cycle) et l'audit de surveillance de la quatrième année (deuxième cycle) sous la forme d'un score attribué à chaque **Unité de Certification (UoC)** pour chacun des principes. À noter que ces pêcheries sont déjà très performantes, notamment en ce qui concerne les Principes 1 et 3, pour lesquels elles ont atteint un niveau légèrement supérieur à 90 à la fin du deuxième cycle d'évaluation. Avec des résultats aussi élevés, il est extrêmement difficile d'améliorer significativement son score, et on ne peut que féliciter ces pêcheries d'avoir amélioré leur score moyen de Principe 1 de plus de 2 % entre les deux cycles. Alors que la moyenne des scores de Principe 2 a diminué de 0,9 %, trois des cinq pêcheries ont amélioré les scores de Principe 2 de toutes leurs UoC au fil des années. Par ailleurs, la grande majorité des conditions ouvertes relèvent du Principe 2. En d'autres termes, si ces conditions sont levées, les scores moyens de Principe 2 augmenteront considérablement.

Scores : Évaluation initiale vs. fin de la première réévaluation (par UoC)

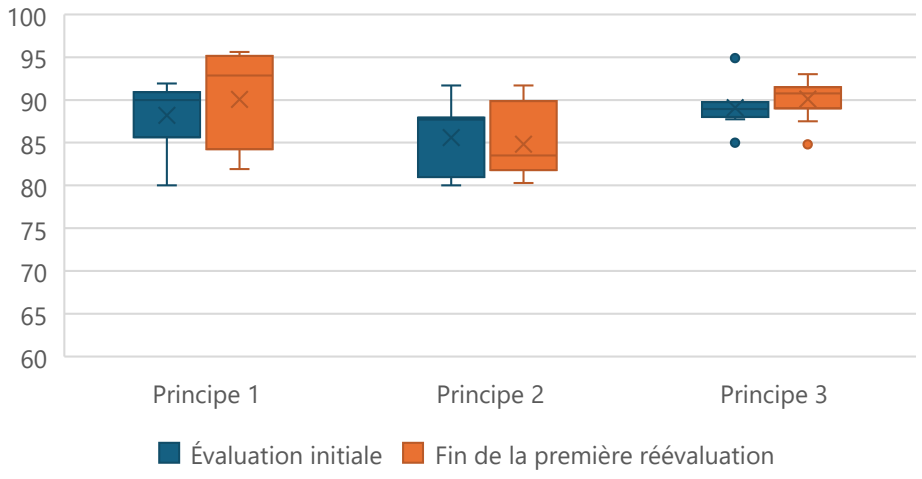

Figure 5 : Évolution des scores de Principes entre les cycles d'évaluation (UoC)

Pour mesurer l'évolution de la notation, une autre solution consiste à prendre la moyenne des scores de toutes les UoC par pêcherie. Le chiffre précédent a été calculé au niveau des UoC, par conséquent les pêcheries ayant plus d'UoC comptent plus que celles qui n'en ont qu'une. La figure suivante est un diagramme de type « boîte à moustaches » calculé à partir des scores de Principes de chaque pêcherie plutôt qu'à partir des seuls scores des UoC.

Scores : Évaluation initiale vs. fin de la première réévaluation (par pêcherie)

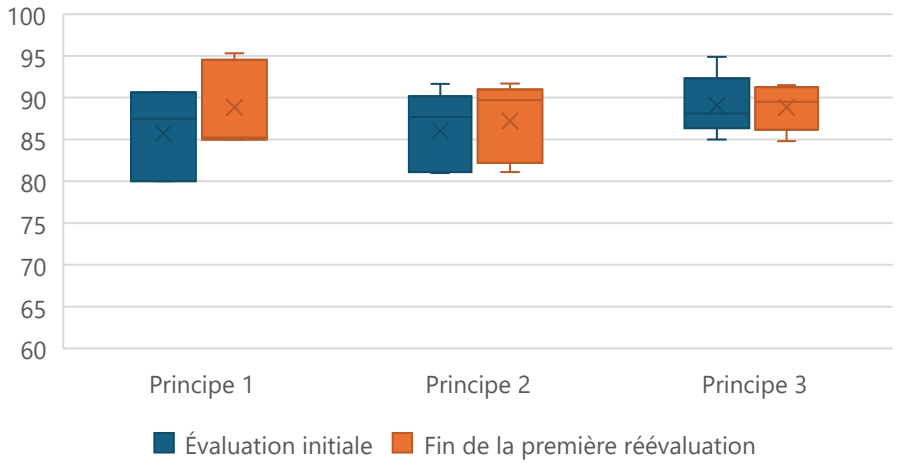

Figure 6 : Évolution des scores de Principes entre les cycles d'évaluation (pêcheries)

Mesurées sur cette base, les pêcheries voient leur score moyen de Principe 1 augmenter de 3,6 %. Les scores moyens de Principe 2, qui avaient diminué avec la méthodologie précédente, ont augmenté de 1,4 %. Les scores moyens de Principe 3, quant à eux, ont diminué, mais seulement de 0,3 %. Ces résultats montrent que, dans l'ensemble, les pêcheries françaises participant au programme sur deux cycles améliorent généralement leurs performances.

Il existe une dernière méthode pour comparer les scores des pêcheries : en pondérant la moyenne de chaque UoC par ses volumes de captures. Le graphique ci-dessous montre les résultats de ce calcul. Les scores moyens du Principe 1 suivent la même tendance que les calculs précédents et augmentent de 2,5 %. Les scores moyens du Principe 2, cette fois, sont restés à peu près les mêmes et ont augmenté de 0,1 %. Les scores moyens de Principe 3, en revanche, ont diminué de 2,5 %. Cette baisse s'explique en grande partie par le fait que l'UoC ayant le plus grand volume de captures a vu ses scores de Principe 3 diminuer de plus de 5 %.

Scores : Évaluation initiale vs. fin de la première réévaluation (pondéré par volume de captures)

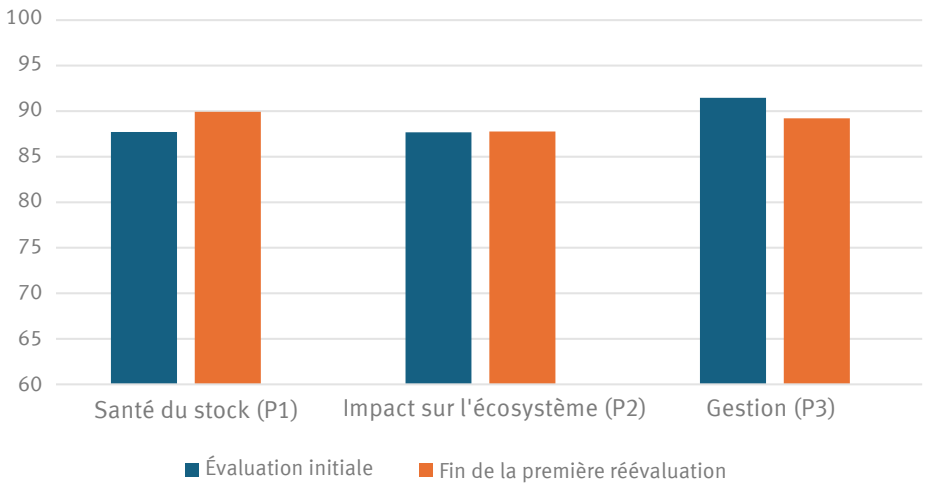

Figure 7 : Évolution des scores de Principes entre les cycles d'évaluation (volume de captures par UoC)

Le programme MSC, vecteur d'améliorations

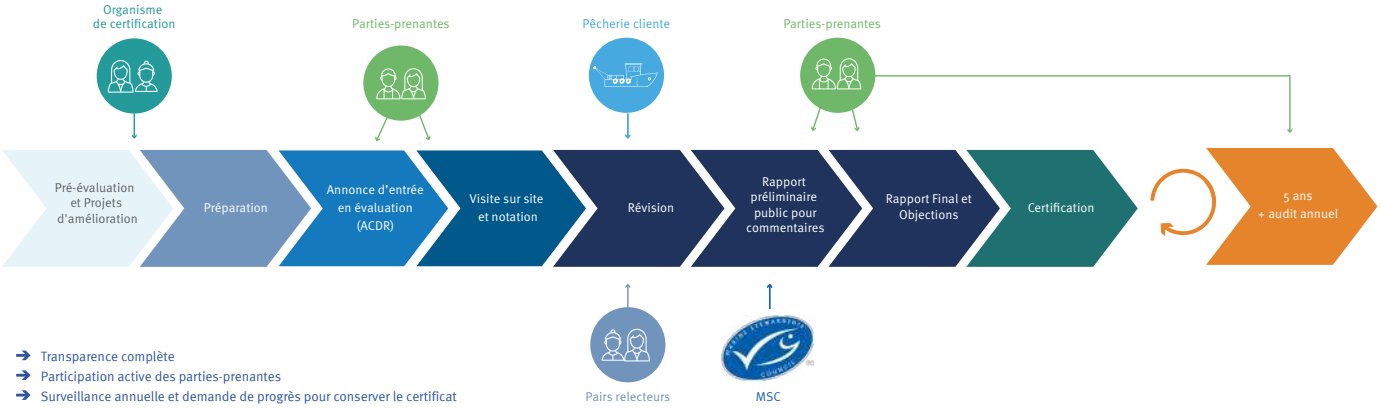

Figure 8 : Les étapes de la certification MSC

Toute pêcherie certifiée selon le Référentiel MSC « Pêche Durable » est particulièrement performante en matière de durabilité, puisqu'elle doit obtenir **un score moyen de 80 pour chacun des trois principes de notation et un score minimum de 60 pour l'ensemble des 28 indicateurs de performance.** De nombreuses pêcheries consacrent des années à des projets d'amélioration des pêcheries avant de pouvoir envisager une conformité au Référentiel. L'une des spécificités du Programme MSC est **d'inciter les pêcheries à s'améliorer même une fois qu'elles sont certifiées**. En effet, **la certification ne marque pas la fin du parcours d'une pêcherie vers la durabilité** : celle-ci doit améliorer tout score compris entre 60 et 79 pour atteindre 80 d'ici la fin du cycle de certification.

Pour remplir les conditions, les pêcheries françaises ont réalisé de nombreuses améliorations au fil des années. Une condition est une action ou un ensemble d'actions définies au cours d'une évaluation, tandis qu'une amélioration correspond à tous les aspects de l'évaluation pour lesquels les actions ont été appliquées et menées à bien. Ainsi, le respect d'une condition implique parfois plusieurs améliorations. Cependant, le Référentiel MSC « Pêche Durable » ayant évolué, il est impossible d'effectuer une comparaison à l'identique entre les conditions qui prévalaient lorsque la pêcherie était certifiée sur la base de certaines versions antérieures du Référentiel et celles qui prévalent aujourd'hui. Les graphiques et tableaux suivants ne tiennent donc pas compte des conditions résolues avant la publication de la version 2.0 du Référentiel MSC. Durant cette période, 20 améliorations ont été apportées afin de remplir 8 conditions. Depuis lors, 132 conditions ont été imposées aux pêcheries françaises engagées dans le programme et entrent dans le champ d'application du présent rapport. Sept d'entre elles ont été réécrites ou abandonnées en raison de circonstances exceptionnelles, mais 41 de ces conditions ont été résolues depuis (33 % si l'on exclut les sept conditions susmentionnées) grâce à **55 améliorations.**

À noter que les améliorations étant comptabilisées à partir du début de la certification, les pêcheries participant au programme depuis plus longtemps sont plus susceptibles d'avoir réalisé davantage d'améliorations que les pêcheries ayant été certifiées plus récemment.

Nombre d'améliorations par pêcherie

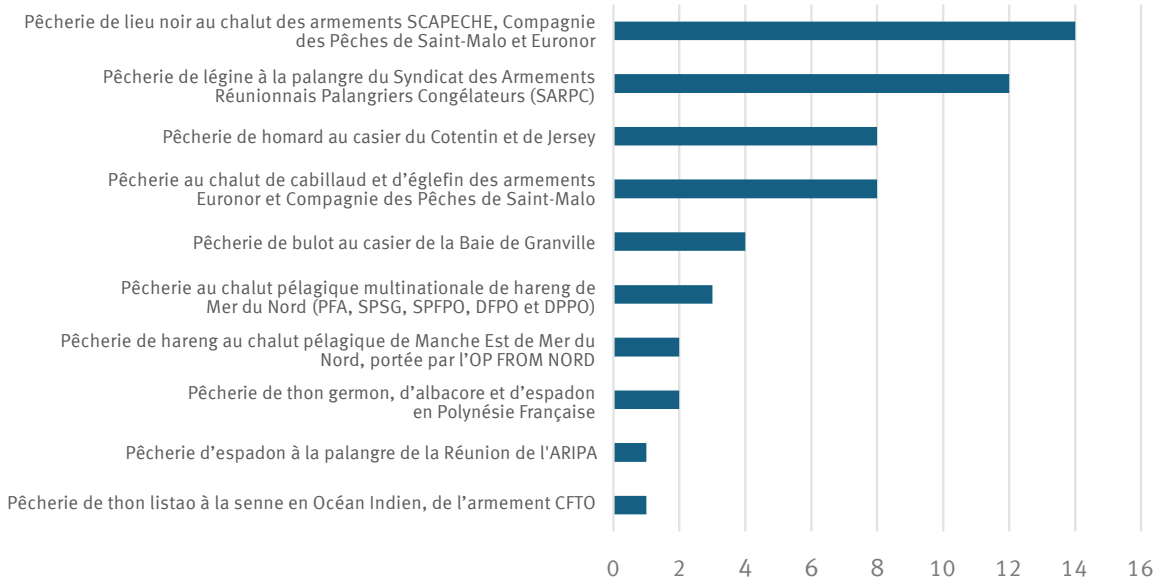

Figure 9 : Nombre d'améliorations apportées pour remplir les conditions par pêcherie*

**La pêcherie de bulot au casier de la Baie de Granville a été suspendue au mois de novembre 2024.*

La figure ci-dessus indique le nombre d'améliorations que les pêcheries françaises actuellement certifiées ont apportées à ce jour afin de remplir les conditions. Elle met en évidence l'impact du programme sur l'incitation au changement dans l'eau, grâce à l'obligation de remplir les conditions et de faire grimper les scores entre 60 et 79 jusqu'à 80. Le champ d'application de ce rapport ne couvre cependant pas les améliorations apportées avant l'évaluation initiale, dans le but de la réussir, telles que celles réalisées dans le cadre des FIP.

La figure suivante indique le nombre d'améliorations en cours et réalisées par type d'engin. Rappelons qu'il y a quatre pêcheries utilisant chacune des chaluts et des palangres, ce qui explique pourquoi les pêcheries utilisant ces deux types d'engins ont été soumises au plus grand nombre de conditions.

Nombre d'améliorations par type d'engin

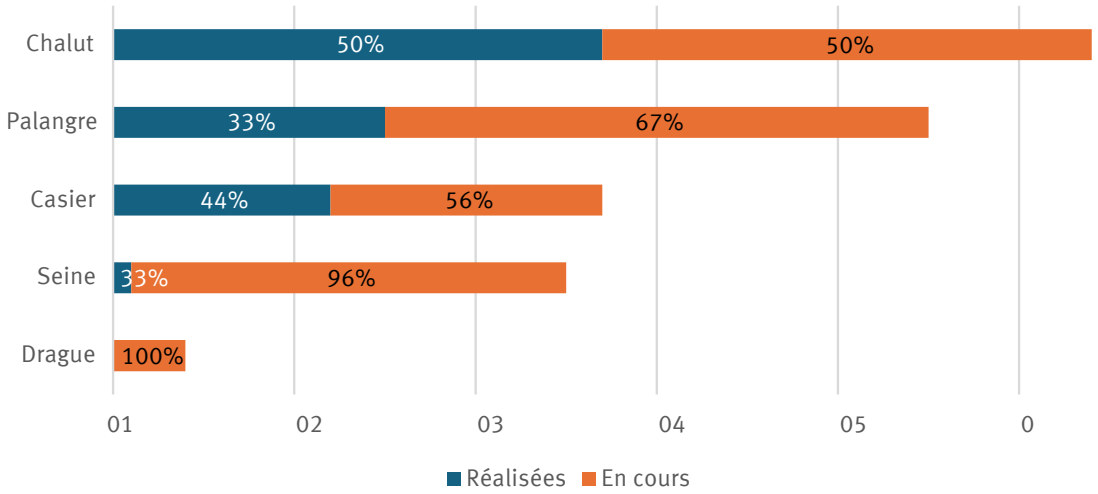

Figure 10 : Nombre d'améliorations par type d'engin

La figure suivante présente la répartition des améliorations par Principe. La grande majorité des améliorations concerne le Principe 2, et la plupart d'entre elles restent « en cours » aujourd'hui. Les pêcheries françaises certifiées MSC ont donc encore un long chemin à parcourir dans les années à venir. Les améliorations concernant le Principe 3 restent limitées, car les scores des indicateurs de performance (IP) relatifs à la gestion atteignaient généralement 80 ou plus et n'ont donc jamais été soumis à des conditions. Ces résultats témoignent du haut niveau de performance des pêcheries françaises en matière de gestion.

Nombre d'améliorations réalisées/en cours par Principe MSC

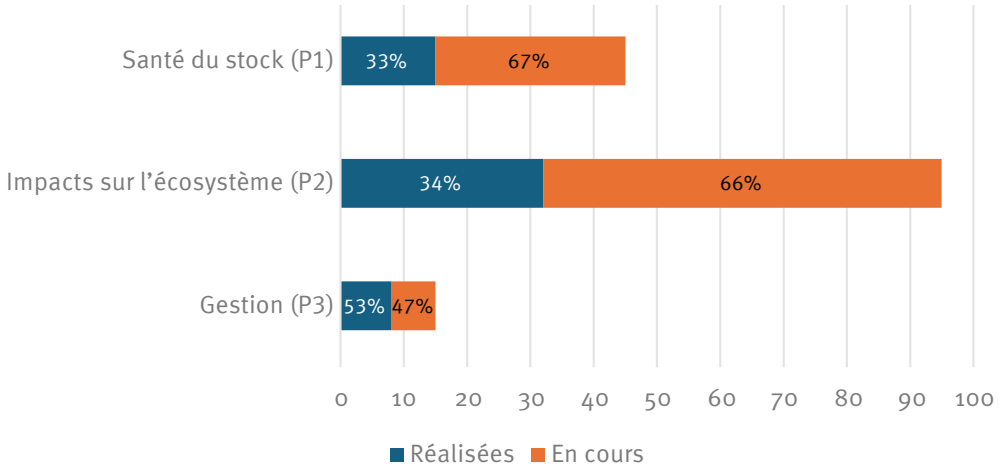

Figure 11 : Nombre d'améliorations en cours/réalisées dans les pêcheries françaises certifiées MSC

Les deux figures suivantes déclinent les conditions du Principe 2 par composant (les espèces primaires et les espèces secondaires étant regroupées dans la catégorie « prises accessoires »). L'IP Écosystème n'a été soumis qu'à une seule condition, qui a été résolue depuis lors. En revanche, **la grande majorité des conditions** ont été imposées aux IP concernant **les espèces en danger, menacées ou protégées**, ou ETP, (qui comprennent également toutes les espèces hors champ d'application, c'est-à-dire les mammifères marins, les oiseaux, les reptiles et les amphibiens) et **les habitats**, dont la plupart, en particulier celles concernant les espèces ETP, restent ouvertes. Les pêcheries françaises certifiées devront donc apporter un nombre important d'améliorations à ces fins au cours des prochaines années.

Principe 2 : Nombre d'améliorations par composant

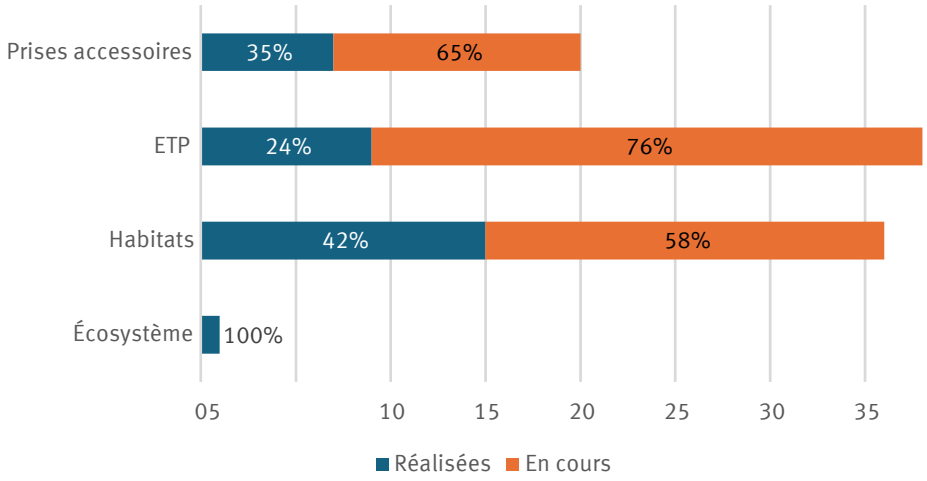

Figure 12 : Nombre d'améliorations en cours et réalisées dans les pêcheries françaises certifiées MSC par composant du Principe 2

Principe 2 : Répartition des améliorations par catégories

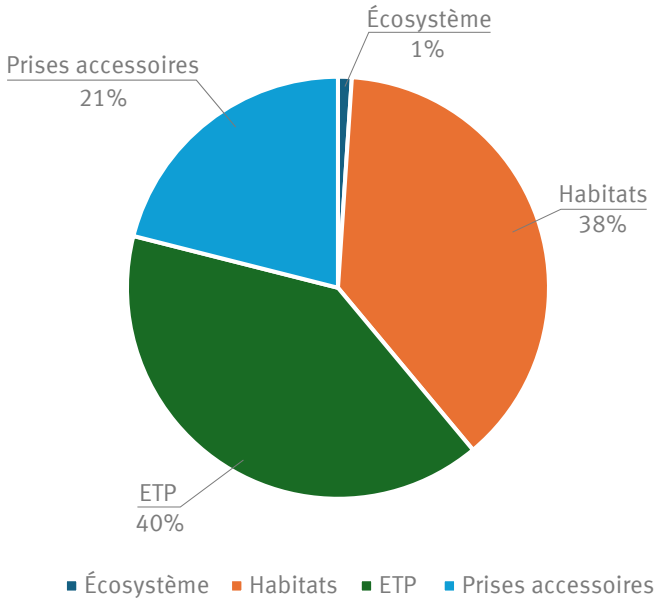

Figure 13 : Répartition des améliorations en cours et réalisées du Principe 2 par catégorie

Progrès dans les pêcheries françaises : le rôle primordial des conditions

La pêcherie de homard de Normandie et de Jersey

Création d'un plan de recherche structuré de l'espèce

Lors de l'évaluation initiale de la pêcherie en 2011, l'équipe d'évaluation a conclu que, malgré de nombreuses recherches menées sur la pêcherie, elle ne disposait pas d'un **plan de recherche formel**, comme l'exige l'Indicateur de Performance (IP) 3.2.4. En conséquence, une condition a été associée à cet IP.

Le plan d'actions prévoyait la réalisation d'un **inventaire des recherches en cours**, ainsi que la **rédaction et la validation d'un plan de recherche**. Un plan de recherche commun avec Jersey a été soumis au Comité Consultatif Mixte (CCM) de la baie de Granville, et un accord entre les deux parties a été conclu en **juin 2012.**

Au moment du deuxième audit de surveillance, le plan de recherche avait déjà évolué et était en cours de mise en œuvre. Des progrès significatifs avaient été réalisés, notamment avec une **modélisation** approfondie dans deux domaines. D'une part, les a**spects biologiques** étaient mieux couverts, incluant une plus grande partie du cycle de vie des espèces concernées. D'autre part, des i**ndices d'abondance standardisés** avaient été développés pour les deux flottes de pêche. De plus, une **collecte régulière de données** avait débuté en 2011 pour suivre la **fécondité** des stocks, et en 2012 pour surveiller leur **croissance** et **migration**. Le CCM a validé ce plan de recherche et mis en place un groupe de travail pour assurer sa mise en œuvre. En parallèle, l'analyse des données recueillies a permis de **définir un point de référence et un ensemble de règles de contrôle des captures.**

Lors du troisième audit de surveillance, en 2014, les évaluateurs ont constaté que les progrès réalisés dans le cadre du plan d'action dépassaient les objectifs initiaux. **La mise en œuvre efficace du plan de recherche a permis d'améliorer considérablement la situation**, ce qui a conduit à un nouveau score de 80 pour l'IP 3.2.4, satisfaisant ainsi la condition.

©MSC-Homard du Cotentin

La pêcherie de thon listao à la senne coulissante en Océan indien CFTO

Une meilleure connaissance de l'impact écologique des DCP sur l'écosystème

La pêcherie de thon listao à la senne coulissante exploitée par la CFTO dans l'Océan Indien a été certifiée en **juin 2021**. Une des conditions de cette certification portait sur l'indicateur de performance (IP. 2.5.3), qui concerne **les informations sur l'écosystème**.

Dans un premier temps, les organismes de certification ont conclu que les impacts de la pêcherie sur l'écosystème local étaient bien connus. Cependant, un article publié en 2018 (DeAlteris et al.) examinait **les effets des dispositifs de concentration de poissons** (DCP) sur une autre pêcherie certifiée MSC (celle d'Echebastar dans l'Océan Indien). Ces recherches visaient à **comprendre l'impact des DCP sur le comportement, l'alimentation et les schémas de migration des thons**. Un autre article, datant de 2012 (Dagorn et al.), soulignait que, bien que les DCP n'aient pas été prouvés comme étant des « pièges écologiques » nuisibles pour les thons, **des études supplémentaires étaient nécessaires**. En conséquence, les évaluateurs ont aligné le score de l'IP de la CFTO sur celui de la pêcherie Echebastar, et ont assorti la certification d'une condition.

La SIOTI (*Sustainable Indian Ocean Tuna Initiative*), créée en 2017 par des flottes de senneurs et des transformateurs de thon en conserve opérant dans l'Océan Indien, avait déjà établi un plan d'action pour aborder cette question. La **CFTO** s'est donc engagée **à coopérer avec la SIOTI, à soutenir ses travaux de recherche, et à identifier tout autre besoin d'étude concernant l'impact des DCP sur l'écosystème.**

Lors du premier audit de surveillance, la pêcherie a fourni aux évaluateurs comme preuves **deux rapports**.

Le premier, réalisé par Juan-Jorda en 2022[1] dans le cadre du programme d'amélioration des pêcheries (FIP) de la SIOTI, était une analyse approfondie des interactions de la pêcherie avec l'écosystème. Ce rapport étudiait les impacts écologiques des captures et de l'utilisation des DCP, ainsi que les effets des changements environnementaux sur les populations de thonidés. Il concluait que les **travaux de modélisation, les études de marquage**, ainsi que **les données issues des bouées à échosondeur, en particulier sur le comportement des bancs de poissons autour des DCP,** apportaient des informations précises sur l'impact de l'utilisation des DCP sur le **comportement**, les **migrations** et la **biologie** des espèces. Le second rapport, de Dupaix et al. (2022)[2], examinait l'hypothèse selon laquelle une présence accrue de DCP aurait des effets négatifs sur l'albacore, en le forçant à passer plus de temps dans des zones où les conditions sont moins favorables. Après avoir analysé plus de 25 000 échantillons de poissons dans l'Océan Indien entre 1987 et 2019, l'étude a conclu que **la multiplication des DCP n'avait pas créé de « piège écologique » pour cette espèce.**

Les évaluateurs ont jugé que les conclusions de Dupaix et al., bien qu'elles nécessitent une révision par des pairs, pourraient conduire à la résolution de la condition. Lors du deuxième audit de surveillance, deux autres études, publiées et évaluées par des pairs, ont répondu aux critiques émises par le dernier groupe de travail sur les DCP de la Commission des thons de l'Océan Indien (CTOI) concernant l'étude de 2022. En conséquence, en **2023**, l'équipe d'évaluation a considéré que la condition était remplie.

[1] *Source : Juan-Jorda, M.J., 2022. Analysis of the interaction of the purse seine tuna fishery in the Indian Ocean with the ecosystem as defined by the MSC Standard for Sustainable Fisheries (Component 2.5). AZTI / SIOTI*

[2] *Source : Dupaix, A., Dagorn, L., Duparc, A., Guillou, A., Deneubourg, J.-L., Capello, M., 2022. Assessing an ecological trap using longterm condition data: case study on yellowfin tuna and Drifting Fish Aggregating Devices (DFADs).*

©Janos

La pêcherie de cabillaud de l'Arctique Nord-Est de la Compagnie des Pêches de Saint-Malo et Euronor

Une connaissance approfondie de l'impact de la pêche sur les habitats pour une meilleure préservation des écosystèmes marins vulnérables

La pêcherie avait précédemment satisfait à une condition liée à **la composante « Habitats »** (P2). Toutefois, après des discussions approfondies entre les parties prenantes et le MSC, le score du composant « Habitats » a été aligné sur celui d'autres pêcheries de la mer de Barents. Dans ce cas, les évaluateurs ont jugé que **les preuves disponibles n'étaient pas suffisantes pour conclure qu'il était « hautement improbable » que ces pêcheries aient un impact sur les coraux et les éponges**. En conséquence, en 2017, la pêcherie a été soumise à des conditions pour les trois IP associés aux habitats (IP 2.4.1 ; 2.4.2 ; 2.4.3).

Pour lever ces conditions, tous les navires de l'Unité de Certification (UoC) devaient c**ollecter des données sur leurs interactions avec des écosystèmes marins vulnérables** (EMV) et **partager les informations sur leurs zones de pêche afin d'évaluer les impacts potentiels sur l'habita**t. Au cours de la première année, les capitaines ont consulté les cartes norvégiennes identifiant la présence d'EMV dans la zone. Euronor a ensuite établi une carte des EMV et des zones exploitées par la pêcherie à partir des **données du système de surveillance des navires** (VMS).

Lors du deuxième audit de surveillance, les navires de la pêcherie avaient installé le logiciel IKTUS, conçu pour **faciliter l'enregistrement des interactions avec les espèces menacées, en danger ou protégées** (ETP) et **les EMV**. En 2019, aucune interaction de ce type n'a été signalée. Toutefois, les évaluateurs ont noté qu'il **manquait une cartographie détaillée des habitats dans la Zone de Protection des Pêcheries du Svalbard**, et que **l'impact potentiel sur les EMV dans cette zone devait être évalué**.

La situation a évolué lors du troisième audit de surveillance en 2020. Les évaluateurs ont reçu une quantité importante de nouvelles informations, notamment :

- Des données sur **la répartition des habitats dans la mer de Barents et la zone côtière norvégienne ;**
- Des informations supplémentaires sur **la gestion des habitats dans les zones de pêche certifiées ;**
- Des **données VMS** plus précises provenant **des navires de l'unité d'évaluation.**

Sur la base de ces informations, en 2021, les évaluateurs ont estimé que les conditions liées aux IP 2.4.1 (État des habitats) et 2.4.3 (Informations sur les habitats) avaient été satisfaites.

©MSC

Le Fonds d'Appui pour la Pêche Durable (OSF) :

Quand Science et Pêche naviguent ensemble

Le Fonds d'Appui pour la Pêche Durable (*Ocean Stewardship Fund* ou « OSF ») finance des projets de recherches scientifiques sur la réduction des captures accessoires, la protection des habitats marins et les effets du changement climatique. Chaque année, l'ONG MSC contribue à ce fonds en reversant 5 % des redevances perçues grâce à la vente de produits de la mer labellisés MSC. Le fonds bénéficie également de financements externes de donateurs tiers.

Protection des tortues marines

Des acteurs engagés pour une pêche palangrière de l'espadon durable à la Réunion

© ARIPA

Dans le cadre de la certification de la pêcherie d'espadon à la palangre de La Réunion, **l'Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture (ARIPA)**, a obtenu une **subvention de recherche de deux ans en 2023 de l'OSF dans le but de prévenir et de mieux documenter les interactions avec les tortues**, permettant ainsi à la pêcherie de remplir une condition de l'IP 2.3.1 (État des ETP). Ils collaborent également avec le **Centre technique de recherche et de valorisation des milieux aquatiques (CITEB) ainsi** qu'avec **le centre de soins des tortues de Kelonia**. Les résultats seront partagés avec la Commission des thons de l'Océan Indien (CTOI) et le grand public.

L'objectif du projet est **d'aider les palangriers pêchant l'espadon sur la côte à identifier, manipuler et relâcher correctement les tortues. Il s'agit également de réduire les interactions afin de diminuer leur mortalité**. L'espèce de tortue la plus couramment capturée accidentellement par cette pêcherie est la tortue caouanne (*Caretta caretta*), classée comme « vulnérable » par l'UICN.

Les palangriers ont reçu un kit de remise à l'eau ainsi qu'un nouveau type de filet conçu pour réduire le risque de blessure. Si l'on ne parvient pas à retirer les hameçons des tortues, celles-ci sont amenées au centre de soins pour tortues de Kelonia pour une prise en charge par des spécialistes. Une fois au centre, plus de **80 % des tortues survivent**. Les pêcheurs sont également formés à mieux identifier et enregistrer les espèces de tortues afin de pouvoir renseigner correctement leur taille, l'heure et la position GPS de leur capture. Ces animaux étant très sensibles à la température (influant sur de nombreux paramètres notamment sur le cycle de vie et les schémas de migration), ces données permettront de **mieux comprendre les interactions avec les tortues et les moyens de les prévenir**. Les pêcheurs collaborent avec les scientifiques du CITEB à cette fin.

Ce projet se poursuivra au-delà de la subvention, y compris l'analyse et la modélisation des données collectées, la communication des résultats aux pêcheurs et aux autres parties prenantes, et le partage des résultats avec la CTOI.

Concilier pêche à la légine et préservation des raies

Vers une pêche plus durable dans l'Océan Austral

©Johanna Faure

De 2020 à 2023, trois organisations, **La Fondation d'Entreprises des mers Australes, le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris (MNHN), et les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF), ont participé à un projet OSF visant à étudier les méthodes les plus efficaces pour réduire les mortalités dues aux interactions avec les raies.** Il s'agit également du sujet de thèse de la chercheuse Johanna Faure.

Les trois espèces de raies les plus couramment capturées dans l'Océan Austral sont les suivantes : la raie épineuse *(Amblyraja taaf)*, la raie d'Eaton *(Bathyraja eatonii)* et la raie rugueuse *(Bathyraja irrasa)*. Le projet a permis de **recueillir des données sur les interactions avec les raies ainsi que sur l'effort de pêche**. Parallèlement, les responsables des pêcheries et les pêcheurs ont **reçu des outils pour maximiser les chances de survie des raies après une capture accidentelle**, notamment des affiches, des tutoriels vidéo et un guide de bonnes pratiques environnementales. La thèse a révélé que la raie rugueuse était la plus vulnérable, suivie de la raie épineuse et de la raie d'Eaton. Elle a également proposé des solutions pour **réduire les captures de raies, notamment l' « évitement spatial dynamique », l'utilisation d'avançons flottants, ainsi que de nouveaux appâts et répulsifs.**

Le projet a permis à la communauté scientifique **d'acquérir de nouvelles connaissances sur ces trois espèces de raies et de formuler des recommandations concrètes en vue de leur préservation**. Il a également permis de mettre en évidence **la nécessité de poursuivre les recherches sur les critères biologiques** (durée de vie, âge de maturité, habitat) et **leur relation avec la vulnérabilité, les mesures de gestion potentielles pour limiter les interactions en consultation avec les parties prenantes**.

Le projet RAYVIVAL

Suivre les raies pastenagues à l'aide d'une approche innovante pour une pêche du thon rouge durable en Méditerranée

©SATHOAN

La pêcherie artisanale de thon rouge à la palangre et à la ligne en Méditerranée SATHOAN a obtenu une subvention OSF de deux ans en 2021 (un an après l'obtention de la certification) afin de mieux comprendre les impacts des prises accessoires de raies pastenagues pélagiques *(Pteroplatytrygon violacea)*. Cette espèce est potentiellement vulnérable parce qu'elle atteint sa maturité sexuelle assez tardivement et qu'elle est très souvent capturée dans les pêcheries à la palangre et à la ligne. **Bien que les raies soient remises à l'eau, le taux de mortalité après leur libération n'est pas bien documenté**. Deux conditions imposées à la pêcherie (IP 2.2.2 et 2.2.3, Stratégie de gestion des espèces secondaires et Informations sur les espèces secondaires) exigeaient, entre autres, que **la pêcherie recueille de meilleures données sur les captures de raies pastenagues pélagiques afin de mieux orienter la stratégie de gestion**. La subvention a permis à la pêcherie de réaliser des progrès significatifs concernant ces conditions.

L'objectif du projet était de **documenter le résultat de la remise à l'eau des raies grâce à l'utilisation de balises électroniques, afin de collecter des données qui permettraient d'approfondir la compréhension de la biologie et de l'écologie des raies**. Une application pour smartphone, ECHOSEA, développée par la pêcherie permet **une comparaison en temps réel entre la présence des raies pastenagues et l'activité des navires de pêches**. Ces données sont partagées avec les parties prenantes afin d'aider à prévenir les captures accidentelles de raies pastenagues dans d'autres pêcheries.

Au total, **38 raies ont été marquées avec succès. Les données d'ECHOSEA ont montré que plus de 99 % des raies ont survécu à leur capture et ont été remises à l'eau vivantes**. Elles ont également révélé que les raies pastenagues pélagiques peuvent **atteindre des profondeurs de plus de 400 mètres**. Les deux conditions sont en passe d'être résolues.

Mieux connaître les espèces protégées en Arctique Nord-Est

La collecte des données d'observation sur l'Émeraude

© SINAY SAS

Fin 2022, la pêcherie de cabillaud et d'églefin de l'Arctique Nord-Est Euronor et Compagnie des Pêches de Saint Malo a entrepris un projet financé par l'OSF visant à mieux comprendre l'interaction de la pêcherie avec les espèces ETP. Le risque est faible car les lois norvégiennes interdisant les rejets sont strictement appliquées. La collecte des données d'observation s'avère toutefois problématique pour cette pêcherie, car les marées sont longues et *l'Émeraude* est le seul navire français à pêcher dans la zone, limitant ainsi les possibilités d'embarquement à bord d'observateurs.

D'octobre à décembre 2022, **une observatrice scientifique nommée Élise Noger-Huet, employée par la société SINAY, a embarqué à bord de *l'Émeraude* pour une marée en mer de Barents afin de collecter des données et des échantillons**. Ce travail a été réalisé selon les protocoles standards de l'IFREMER et mis à la disposition des chercheurs *via* son portail de données marines en ligne, *Harmonie*. L'étude a révélé **une absence d'interactions avec toute espèce ETP et, occasionnellement, de faibles captures ponctuelles d'éponges recensées comme EMV**. La condition est actuellement en passe d'être résolue.

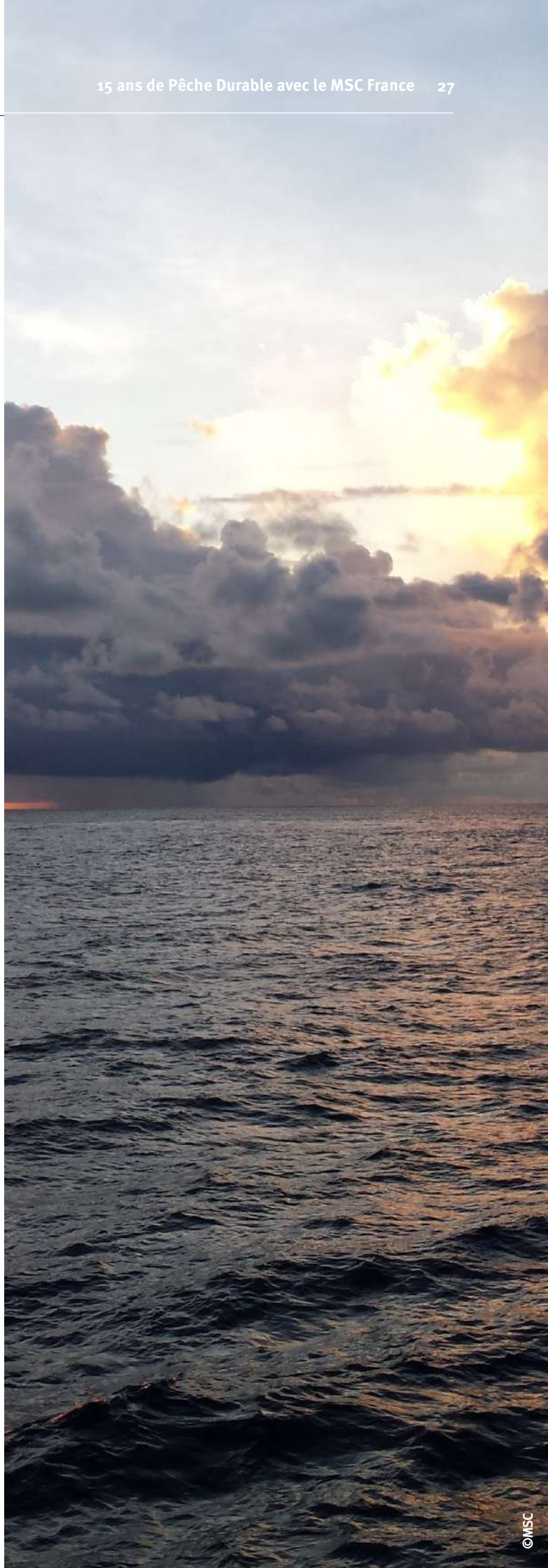

©MSC

MEDFISH : vers la durabilité en Méditerranée

En 2015, le MSC et le Fonds mondial pour la nature (WWF) ont créé **le projet MEDFISH** dans le but de **promouvoir la pêche durable en Méditerranée à travers une meilleure compréhension des enjeux qui pèsent sur les pêcheries de la région**.

Le secteur de la pêche en Méditerranée est très important sur le plan économique, puisqu'il emploie près de **180 000 personnes** et a généré **2,9 milliards d'euros en 2023.** Cependant, la surpêche dans la région est un enjeu primordial : **58 % des stocks de poissons de la région sont pêchés hors de limites biologiquement durables**, selon un rapport de l'ONU de 2023. L'une des problématiques les plus importantes (et l'un des obstacles à une bonne gestion des pêcheries) est **le manque de données**, ce à quoi MEDFISH s'est efforcé de remédier. **Le projet a permis d'analyser les pêcheries françaises et espagnoles selon le Référentiel MSC « Pêche Durable ».** Cette évaluation indépendante de la performance des pêcheries en matière de développement durable est une première dans la région.

L'approche MSC "Pathway", les projets régionaux de transition

© MSC

Les projets « Pathway » (ou projets régionaux de transition) du MSC sont des **initiatives de collaboration qui rassemblent un large éventail de parties prenantes régionales afin d'aider les pêcheries à s'engager sur la voie de la durabilité**. Ils recourent **aux outils d'amélioration des pêcheries du MSC pour les aider à évaluer leurs propres performances environnementales**, et ainsi **à identifier les points à améliorer et les moyens d'y parvenir**. Bien que ces outils aient pour but d'aider les pêcheries à obtenir un meilleur score par rapport au Référentiel MSC , **l'objectif d'un projet Pathway n'est pas forcément la certification**. Les pêcheries peuvent aussi participer à des formations de renforcement des capacités et adhérer au « MSC Improvement Program » (si elles sont éligibles) en vue d'obtenir la certification. Les premiers projets « Pathway » remontent à 2012. Aujourd'hui, il en existe **14 à travers le monde, opérant dans 19 pays.**

Les pêcheries engagées dans le projet

© MSC

La première étape a été **la cartographie de 100 pêcheries différentes** (50 françaises et 50 espagnoles) sélectionnées par les parties prenantes locales (des pêcheurs aux ONG, en passant par les responsables des pêcheries) en tenant compte de **la diversité des espèces cibles, des engins de pêche, de la taille de la flotte**, etc. La seconde étape a été la réalisation d'une pré-évaluation par un sous-ensemble de ces pêcheries (7 de chaque pays en 2016 et 2 françaises et 3 espagnoles en 2019). Les pêcheries et leurs parties prenantes ont ensuite travaillé à **la mise au point de plans d'actions fondés sur les résultats de la pré-évaluation, qui ont permis d'identifier les besoins d'amélioration**. Enfin, les plans d'action ont été implémentés. **En 2023, 4 pêcheries françaises mettent en œuvrent leurs plans d'action : le denti à la palangre de Corse, la noisette de mer à la nasse du golfe du Lion, l'oursin en plongée (apnée et scaphandre) du golfe du Lion et la telline à la drague à la main du golfe du Lion.**

Le succès initial de MEDFISH a conduit à **la création de deux autres projets «Passerelle» (Pathway) en Méditerranée, BluFish et HellasFish, qui ensemble ont formé MedPath**. Par la suite, en 2022, la Fondation MAVA a accordé une importante contribution à l'OSF pour soutenir des projets scientifiques visant à **remédier au manque d'informations dans 9 pêcheries de MedPath dont 3 françaises**. Ce financement a notamment servi à contribuer à la première évaluation de l'état de la population de denti commun *(Dentex dentex)* dans la pêcherie de denti à la palangre de Corse, en permettant d'améliorer la qualité des données de pêche utilisées dans les modèles d'évaluation en cours de développement au sein de l'Université de Corse.

Le financement du Fonds d'Appui pour la Pêche Durable (OSF) a également conduit à des progrès importants dans la pêcherie d'oursins du Golfe du Lion. Le principal problème rencontré par la pêcherie est l'absence d'un suivi complet des stocks permettant de mesurer l'abondance de l'oursin violet *(Paracentrotus lividus)*. L'Université de Perpignan a réalisé une étude afin de comparer **la densité de la population d'oursins dans 5 Aires Marines Protégées (AMP) de la Méditerranée** grâce à une subvention de l'OSF. L'objectif de cette recherche est d'évaluer l'évolution spatio-temporelle des populations d'oursins violets et ainsi d'évaluer les effets des AMP sur celles-ci. Cette étude vise également à évaluer l'efficacité des différents protocoles d'échantillonnage afin de standardiser et harmoniser les méthodes de suivi. Cette initiative a déjà joué un rôle déterminant dans l'introduction d'une règlementation importante pour la pêcherie d'oursin ; rare exemple de réglementation, le deuxième dans le cadre du projet, qui concerne à la fois la pêche professionnelle et récréative. MEDFISH est même mentionné dans le texte de la réglementation, preuve du rôle important que le projet a joué dans sa création.

©iStock

Challenges et impacts sur les pêcheries

Les pêcheries de maquereau et merlan bleu de l'Atlantique Nord-Est

Depuis 1999, la pêcherie de maquereau de l'Atlantique Nord-Est est gérée par la Commission des Pêches de l'Atlantique Nord-Est (CPANE). Ses États membres ont travaillé ensemble pour **attribuer équitablement des parts à chaque pays**, puis, à partir de 2008, se sont tournés vers **le CIEM pour fixer les niveaux de capture pour la pêcherie**. Or, en raison du réchauffement des océans, **le maquereau s'est déplacé vers le Nord et les pays comme la Norvège et l'Islande ont commencé à capturer des quantités beaucoup plus importantes de maquereau**, conduisant **l'Islande à adhérer à la CPANE** en 2010. Elle a revendiqué alors **un quota plus important**. Les États membres de la CPANE n'ont pas réussi à se mettre d'accord et les pays ont commencé à **dépasser leurs quotas de pêche, ce qui a entraîné des captures supérieures aux recommandations du CIEM**, c'est-à-dire une **surpêche**. Cette situation a conduit **la pêcherie de maquereau de l'Atlantique Nord-Est certifiée par le MSC à perdre sa certification en 2019, suivie par le merlan bleu et le hareng Atlanto Scandien en 2020.**

Le MSC a exhorté les États membres à trouver un accord, et les acteurs du marché ont suivi. De gros volumes ne pouvant plus être commercialisés avec le label, un groupe de plus de 40 entreprises de produits de la mer (North East Atlantic Pelagic Advocacy Group - NAPA) s'est engagé dans **des FIP portant sur le maquereau et le merlan bleu, dans le but de réintégrer les pêcheries dans le programme MSC**. **En 2022, les États côtiers sont finalement parvenus à un accord sur les niveaux de TAC pour ces espèces, en conformité avec le CIEM, mais n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur la manière de répartir les quotas entre les pays**. Une avancée notable a eu lieu en juin 2024, lorsque le Royaume-Uni, la Norvège et les îles Féroé sont parvenus à un accord sur l'attribution d'un TAC à chaque pays : 27,48 %, 31 % et 13,35 %, respectivement. Il serait souhaitable que l'Union Européenne, l'Islande et le Groenland fassent de même dans un avenir proche, afin que l'ensemble des captures de la pêcherie fasse l'objet d'un accord global. Les progrès réalisés ici illustrent toutefois le rôle important que le MSC peut jouer pour encourager une gestion plus durable. Les pressions du marché ont conduit les acteurs du secteur à prendre des premières mesures pour réintégrer la pêcherie dans le programme.

©B.Croisy

Le changement climatique, un défi pour une pêche durable : le cas des coquillages

Les coquillages font face à une double menace liée au changement climatique : **l'augmentation de la température des mers et l'acidification des océans**. De nombreuses espèces de coquillages sont incapables de se déplacer et de se diriger vers des eaux plus fraîches lorsque la température de l'océan augmente. La vague de chaleur océanique de 2021, par exemple, a entraîné la disparition massive de nombreux coquillages. Sans compter que **le réchauffement des eaux entraîne une prolifération d'algues plus nocives**. La plupart des coquillages sont des filtreurs, ce qui signifie qu'ils **ingèrent les toxines de ces proliférations d'algues et risquent de s'empoisonner**. L'acidification des océans menace également grandement ces espèces. L'activité humaine émettant de plus en plus de dioxyde de carbone, **l'océan absorbe davantage de CO_2 de l'atmosphère**. Ce phénomène **abaisse son pH (c'est-à-dire qu'il devient plus acide), réduisant ainsi la disponibilité du carbonate de calcium,** un composé qui entre dans la composition de la coquille de nombreux mollusques. Il en résulte **un ralentissement de leur croissance et une augmentation des malformations**. De même, certaines espèces **ont du mal à se reproduire dans ces eaux plus acides ou se développent plus lentement.**

Le bulot* ne fait pas exception à la règle. Il ne peut pas survivre dans des eaux dont la température est supérieure à 29° Celsius. Les vagues de chaleur peuvent donc provoquer des **mortalités massives**. En réponse, **les populations se déplaceront probablement et, dans certaines régions, le bulot pourrait disparaître complètement. L'acidification des océans rendra la formation et la réparation des coquilles plus difficiles,** exposant ainsi les bulots à une plus grande vulnérabilité face aux prédateurs. Des chercheurs de l'Université Rutgers, en 2020, ont documenté le cycle annuel de reproduction du bulot dans le centre de l'Atlantique et ont constaté que **leur cycle de ponte est étroitement lié à la température**. Selon eux, bien que les bulots soient relativement résistants aux changements de température, **le réchauffement peut entraîner une diminution des naissances et des répercussions sur leur développement et leur physiologie**. De plus, si les océans continuent à se réchauffer, les populations pourraient se déplacer vers le Nord, avec pour conséquence **l'effondrement de certaines pêcheries**.

**La pêcherie de bulot au casier de la Baie de Granville a été suspendue au mois de novembre 2024.*

Discussion :

Les pêcheries françaises ont réalisé **des progrès significatifs en termes de durabilité** depuis la première certification du hareng de la mer du Nord de France Pélagique au sein de la *Pelagic Freezer Trawler Association* en 2006, et celle exclusivement française de la pêcherie de lieu noir d'Euronor, de la SCAPECHE et de la Compagnie des Pêches de Saint-Malo, en 2010.

Les débarquements certifiés MSC ont plus que quadruplé, passant de 28 686 tonnes à l'époque (4,7 % du total national) à 122 113 tonnes aujourd'hui (22,2 % du total actuel). **L'essor du programme MSC en France a entraîné de nombreux changements profonds et positifs pour ces pêcheries et pour les ressources marines.** Néanmoins, **le parcours d'une pêcherie vers la durabilité ne cesse pas avec la certification**, mais s'inscrit dans **un processus d'amélioration continue.**

La plupart des améliorations sont dues à la clôture des conditions, dont le nombre s'élève à **41** à ce jour depuis le lancement de la version 2.0 du Référentiel MSC « Pêche Durable ». Grâce à leur participation au programme MSC et à l'engagement d'excellence en matière de durabilité qu'il implique, **les pêcheries françaises ont apporté 55 améliorations concrètes à leurs pratiques de pêche**. Seules **sept conditions ouvertes sont liées à la gestion** (Principe 3), ce qui témoigne de l'excellent travail accompli par les gestionnaires et les organisations des pêches en France en ce qui concerne le développement de politiques et de gestion.

Il existe actuellement **94 conditions ouvertes exigeant 100 améliorations, dont 60 conditions ouvertes imposant 63 améliorations pour le seul Principe 2.** Quatre cinquièmes d'entre elles sont liées aux seuls composants **« Habitats » et « ETP »**. Les pêcheries françaises certifiées doivent donc **œuvrer à la réduction des interactions avec les espèces ETP et veiller à ce que l'activité de pêche ne cause pas de dommages graves ou irréversibles aux habitats environnants.** Toutefois, si l'on se fie au passé, ces pêcheries relèveront le défi. En effet, à ce jour (depuis la V2 du Référentiel), elles ont apporté 32 améliorations concernant le Principe 2, dont 24 dans les seuls composants « ETP » et « Habitats ».

En remplissant ces conditions, les pêcheries ont encouragé des innovations dont l'impact ira bien au-delà de leurs propres améliorations. Elles ont également fourni **des exemples et des références de meilleures pratiques en matière de pêche durable** qui peuvent être suivies par d'autres pêcheries. De plus, le Référentiel MSC « Pêche Durable », qui fait l'objet d'une révision tous les 5 ans, évolue au fil du temps, poussant les pêcheries déjà engagées dans le programme à améliorer encore leurs performances.

Six pêcheries, qui ont depuis quitté le programme, ne sont pas incluses dans le champ d'application du rapport. Il n'est pas facile de se conformer au Référentiel MSC « Pêche Durable », et l**es pêcheries qui ne parviennent pas à respecter le Référentiel ou à remplir les conditions requises perdent leur certification**. Chaque année, des audits de surveillance permettent de vérifier que les trois principes du Référentiel MSC Pêche Durable sont toujours respectés. Ces contraintes assurent la crédibilité du programme MSC. Les consommateurs ont ainsi l'assurance que les produits de la mer qu'ils achètent et qui arborent le label MSC sont réellement durables.

Par ailleurs, **le changement climatique** menace à moyen terme la biodiversité mondiale et nuit à des espèces comme les coquillages. En l'absence de progrès considérables pour atteindre les objectifs de la COP21 de maintenir la planète à 1,5 degré Celsius, les pêcheries françaises risquent de devenir moins productives. Nous espérons que les dirigeants politiques et économiques du monde entier présenteront des solutions plus audacieuses car seules ces mesures nous permettront de limiter les effets dans nos océans.

Le MSC France espère que ce rapport encouragera d'autres pêcheries françaises à s'inspirer de celles qui les ont précédées et entreront en évaluation dans les années à venir. Nous nous tenons à leurs côtés pour les accompagner et soutenir leur engagement vers une pêche plus durable.

©MSC

Ils parlent de nous

©P. Fosseraye & Armement Altalaya Berria

La démarche de certification de notre pêcherie de germon à la canne et ligne de traine a permis à notre équipe et à nos pêcheurs de se familiariser avec l'exercice d'écolabellisation, notamment à l'évaluation des risques de captures accidentelles et des observations en mer nécessaires pour améliorer les connaissances.

David Milly, Directeur de l'Organisation de Producteurs des Pêcheurs d'Aquitaine

Nous nous réjouissons de l'intérêt croissant de nos adhérents hauturiers et artisans pour le label MSC. D'une première pêcherie certifiée en 2010 (lieu noir), nous comptons à ce jour deux pêcheries supplémentaires labellisées (cabillaud/ églefin en 2012 – hareng en 2015) ainsi que deux projets de certification, dont un engagé par l'intermédiaire d'un FIP. C'est à la fois pour nos professionnels la reconnaissance de leurs efforts pour garantir la durabilité de leur activité et l'accès à de nouveaux marchés français et européens.

Delphine Roncin, Directrice de l'Organisation de Producteurs FROM Nord

©MSC-From Nord

© Nicolas Gasco /MSC

Grâce à la certification MSC, CAP BOURBON a perfectionné ses méthodes de pêche durable. Portés par des valeurs familiales, nous nous engageons à préserver l'environnement marin pour nourrir les générations futures.

Tugdual POIRIER, Directeur d'exploitation de Cap Bourbon

L'obtention de la certification MSC a été une avancée sans précédent pour notre pêcherie. Elle nous a aidés à adopter des pratiques de gestion exemplaires, tout en renforçant nos connaissances sur les écosystèmes marins que nous exploitons.

Bertrand Wendling, Directeur de la SATHOAN

©Bertrand Wendling

©Bertrand Wendling

Pour nous, pêcheurs artisans, c'est plus qu'un label : c'est notre engagement à préserver notre métier et la mer pour nos enfants.

Un pêcheur certifié MSC de la SATHOAN

© MSC From Nord

La certification MSC est une source de fierté pour notre armement à la pêche, et en particulier pour les marins-pêcheurs qui le composent. Elle est le reflet de notre volonté partagée d'incarner la pêche du XXIe siècle, à la fois pérenne économiquement et respectueuse des écosystèmes marins. Les marins-pêcheurs sont en première ligne des défis environnementaux qu'il nous appartient de relever collectivement, car il n'existe pas de marins-pêcheurs sans poissons.

Geoffroy Dhellemmes, Directeur Général de France Pélagique

Orthongel a engagé il y a déjà plusieurs années une démarche de certification pour ses armements adhérents, dans le cadre de leurs pêcheries au thon tropical. Aujourd'hui ce sont 90% des captures des navires français dans l'océan Atlantique et plus de 50% dans l'océan Indien qui sont certifiées MSC. Ce travail de fond mené avec l'organisme de certification indépendant a été positif et enrichissant pour notre organisation. Ces certifications représentent un standard de référence et connu de tous pour les produits de la mer. Elles récompensent le travail de nos armements en faveur de pratiques durables et permettent de mieux valoriser leurs captures.

Michel Goujon, Directeur d'Orthongel

© S.Goujon 2015

© M.Goujon 2014

Alors que sont célébrées aujourd'hui les 15 ans de MSC France, SAPMER et ses équipes sont fières des 11 années de collaboration avec MSC France !

La pêcherie de légine des Terres Australe et Antarctiques Françaises est l'une des premières à avoir été certifiée pêche durable en France avec la pêcherie de homard du Cotentin et de Jersey et celle de cabillaud et d'églefin d'arctique nord-est. La pêcherie SARPC de légine à Kerguelen a en effet été certifiée en 2013 et celle à Crozet en 2017. La pêcherie de langouste de Saint-Paul et Amsterdam de SAPMER suivra en 2020 et celle du thon Listao SAPMER avec CFTO en Océan Indien en 2024. L'obtention, et le renouvellement de ce label sont la reconnaissance de nos bonnes pratiques, d'une ressource et d'un environnement préservés, ainsi que d'un système de gestion et d'exploitation encadré basé sur le principe d'une coopération tripartite entre les scientifiques, les gestionnaires et les pêcheurs.

MSC, c'est une aventure et un engagement qui nous concerne tous chez SAPMER. Chacun est mobilisé en mer comme à terre, pour assurer la durabilité environnementale, sociale et économique de nos activités débutées depuis 1947 à la Réunion. C'est également un partenariat gagnant-gagnant pour ses parties prenantes : pour SAPMER, ce partenariat permet de valoriser l'engagement des premiers acteurs de nos pêcheries : nos marins ! Il permet également la reconnaissance et la visibilité de nos pêcheries d'exception. Il contribue enfin au caractère premium de nos produits (légine, langouste et thon) qui sont consommés par des gourmets dans plus de 30 pays. Pour le MSC, ce partenariat permet de favoriser la recherche scientifique bénéfique à la progression mondiale de la durabilité des pêcheries.

Nul doute que l'aventure avec le MSC continuera dans une attention mutuelle et constante à l'amélioration continue des pratiques de pêche, de transformation et de vente.

Laurent Pinault, Directeur du Développement Durable de la SAPMER

Glossaire

ARIPA : Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture

CFTO : Compagnie Française du Thon Océanique

CIEM : Conseil International pour l'Exploration de la Mer

CITEB : Centre Technique de Recherche et de Valorisation des Milieux Aquatiques

CPSME : Compagnie des Pêches de Saint Malo et Euronor

CPUE : Captures par Unité d'Effort

CRPMEM : Comité régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

CTOI : Commission des Thons de l'Océan Indien

DCP : Dispositif de concentration de poissons

ECHOSEA : Application développée par la SATHOAN pour déclarer les observations et captures d'espèces non ciblées

EMV : Ecosystème Marin Vulnérable

ETP (Endangered, Threatened, Protected Species) : Espèces en danger, menacées et protégées

FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FIAC : Fédération des industries d'aliments conservés

FIP (Fisheries Improvement Project) : Projet d'amélioration de Pêcheries

HCR (Harvest Control Rule) : Règles de Contrôle des Captures

IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

IP (PI) : Indicateur de performance

MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

NEAFC : Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est

OC (CAB) : Organisme de certification

OP : Organisation de producteurs

OSF (Ocean Stewardship Fund) : Fonds d'appui pour la pêche durable

PFA : Pelagic Freezer Trawler Association (Association des chalutiers surgélateurs pélagiques)

RMD : Rendement Maximal Durable

SARPC : Syndicat des Armements Réunionnais de Palangriers Congélateurs

SIOTI : Sustainable Indian Ocean Tuna Initiative

TAAF : Terres Australes et Antarctiques Françaises

TAC : Total autorisé de capture

UoA (Unit of Evaluation) : Unité d'évaluation : l'UoA définit ce qui est évalué selon le Référentiel Pêcheries et comprend le ou les stock(s) cible(s), l'engin de pêche, les flottes, les navires et les autres pêcheurs éligibles qui exploitent ce stock

UoC (Unit of Certification) : Unité de certification est l'UoA moins les autres pêcheurs éligibles. Seuls les produits de la mer provenant de cette unité peuvent être commercialisés avec le label MSC

WWF : Fonds mondial pour la nature

©Susann Guenther

Nous contacter

Amélie Navarre, Directrice du programme MSC France
amelie.navarre@msc.org

Sylvia Gascon Cherrier, Directrice Marketing & Communication, MSC France
sylvia.cherrier@msc.org

Contact presse :

Roxane Dollet, Responsable des Relations Presse, MSC France
roxane.dollet@msc.org

Auteurs

John McLeod, Senior Outreach Analysis Officer, MSC
Caroline Gamblin, Senior Fisheries Manager, MSC France
Marie Lecomte, Fisheries Manager, MSC France

Pour en savoir plus

www.msc.org/fr

@MSCpechedurable
@MSCpechedurable
MSCpechedurable
/marine-stewardship-council

© Marine Stewardship Council 2024